

Auteur : Sylvia BARON - Date de publication : 25/06/2008 - Rubrique : Rapports - © dechetcom.com 2008

Matières recyclées : un « Nouveau Monde » avec lequel il faut compter

Textiles : le dispositif français, mis à mal à l'international



➤ Point de Ola pour le nouvel éco-organisme à la française, Eco-TLC, mais plutôt un Tollé... De fait, Belges et Allemands, notamment, sont montés au créneau pour dénoncer un système jugé incontrôlable... Il faut dire que notre pays a fait de la création des éco-organismes, une vraie spécialité qui n'est pas du goût de tout le monde. Pour justifier la France, Igor Bilimoff, directeur général de la Fédération Française des Entreprises du Recyclage était accompagné de Bertrand Paillat, représentant la Chambre Française du Commerce et de l'Industrie...

◆ Après avoir visionné un petit film documentaire rétrospectif fort intéressant, réalisé à l'occasion du 60ème anniversaire du BIR, et rappelé que c'est au Moyen Age que les Juifs ont reçu le droit de s'occuper de la récupération des fibres, on entrait dans le vif du sujet : l'actualité du moment concernant l'état des marchés mais aussi, et surtout, l'éco-organisme « *made in France* » et qui n'est pas pour plaire à tout le monde...

➤ Le vêtement usagé est tout sauf un déchet...

◆ « Qu'est ce qu'un déchet ? », rappelle, avec beaucoup de bon sens, Alexander Gläser (Gläser Textil). « On ne le sait pas avec exactitude aussi, je citerai Brecht qui affirmait qu'il s'agit d'une chose abandonnée au mauvais endroit, au mauvais moment... »



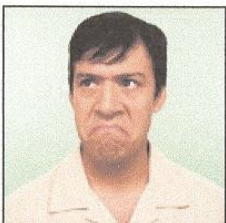
↳ De là, il est facile de déduire que lorsqu'on donne quelque chose à quelqu'un ou que l'on remet un objet dans le circuit caritatif, par le biais d'un conteneur ou d'une collecte sélective, on n'abandonne pas la chose mais on fait une donation. Ce n'est donc pas un déchet puisqu'on se préoccupe du devenir et même du destin de la chose, lorsqu'il s'agit de vêtement : on choisit de le donner à une personne, certes anonyme, mais qui n'a pas les revenus pour acheter du neuf. Ou de le faire recycler : tout le monde sait aujourd'hui ce qui résulte de ces dons de vêtements et ou chaussures : réutilisation ou recyclage. Est-ce qu'un don peut constituer un déchet ? NON !!! Parce que si c'était le cas, on considérerait aussi un cadeau comme tel ».

↳ « Cette définition est fort intéressante mais elle nous prive, nous recycleurs, de la base, des fondements de notre activité qui consiste à transformer un déchet en produit », soutient à son tour Igor Bilimoff...

« Peut être... Mais en Allemagne, cette définition nous a causé du tord : les associations nous ont accusé de tromper le consommateur en faisant du commerce avec les vêtements remis au monde caritatif en considérant ceux-ci comme des déchets »...

↳ Le débat tourne court car très rapidement, le cœur de la conversation s'oriente vers le nouvel éco-organisme français, Eco-Textile ou Eco-TLC (textiles, linge de maison et chaussures), ceci parce que « le système mis en place va évidemment largement profiter au secteur caritatif, au détriment du secteur marchand », rappelle le délégué belge. Le ton est donné...

➤ Seul dans l'arène...



◆ Le moins que l'on puisse dire est que le nouvel éco-organisme est regardé d'un mauvais œil. Un de plus, pense la plupart des délégués. La France fait cavalier seul, estiment d'autres ... Nul doute qu'Igor Bilimoff et Bertrand Paillat ont passé un mauvais quart d'heure, quand vint le moment de défendre le projet français ...

↳ « A compter du 1^{er} janvier 2007, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles d'habillement des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits... soit en contribuant financièrement à un organisme agréé, soit en mettant en place un système individuel », tel est la teneur de la loi votée au soir du 20 décembre 2006... Ce qui nous fera, concrètement, entre 5 et 10 000 contributeurs...

↳ « La mission d'Eco-TLC est de répondre aux obligations de cette loi en préservant les intérêts des contributeurs commerçants, industriels et importateurs : il s'agira d'atteindre les objectifs du décret qui devrait être publié d'ici fin juin et de mobiliser les collectivités, les collecteurs mais aussi les opérateurs de tri », explique Bertrand Paillat. Tous les industriels fournisseurs et commerçants ont été mis autour de la table. Une fois ce cap passé, sera édité un cahier des charges puis une demande d'agrément qui donnera lieu à l'agrément et à la naissance de l'éco-organisme. Les premières contributions seront perçues fin 2008.

↳ « Le gisement total mis sur le marché est évalué à 700 000 tonnes par an ; il augmente en quantité de pièces, de 2% chaque année. Le marché du textile et du linge de maison compte environ 2 milliards de pièces, auxquels s'ajoutent 300 millions de paires de chaussures...

Face à cela, 106 000 tonnes collectées en 2005, dont 20 000 tonnes sont affectées au secteur caritatif, 26 000 tonnes vendues ou exportées sans tri et 61 000 tonnes triées.

Au sein de ce dernier groupe, on peut résumer les choses comme suit : 3000 tonnes d'extra, 13 000 tonnes de fibres, 4000 tonnes pour l'effilochage, 18 000 tonnes à l'export, 9 000 tonnes pour l'essuyage et 14 000 tonnes pour les déchets résiduels », résume Bertrand Paillat.

L'objectif assigné à la filière est de doubler les tonnages triés en 5 ans et passer de 61 000 tonnes à 130 000 tonnes ; la collecte, quant à elle, devrait passer de 106 à 200 000 tonnes.

↳ « En 2005, vous étiez soucieux ... Le marché africain s'était replié tandis que le marché européen ne progressait pas... La France réagit et met en place un terrain favorable au recyclage textile. Le caritatif, par la voix d'Emmaüs et de Martin Hirsch, et le député Yves Jégo se sont parlés et entendus : l'idée de la taxe « Emmaüs » commençait à faire son chemin. Des entreprises comme le Relais et certains membres de Federec ont appuyé cette démarche : c'est ainsi que le décret n'est pas uniquement destiné aux associations et entreprises caritatives. Il faut bien comprendre que si on abandonnait le flux textile, il se retrouverait à la charge des collectivités »... poursuit Igor Bilimoff. « Si on n'en passe pas par là, on paiera des taxes fort coûteuses, en tout cas plus onéreuses que ce qui sera collecté par le biais des contributions », conclut le Français...



On pourrait, à cet égard, se poser la question de la différence entre une contribution obligatoire et une taxe. Mais bon ... c'est un autre sujet...

⇒ Eco-TLC: le vilain petit canard...

◆ « Dans l'arrêté d'agrément, il est prévu que plus de 2 milliards de pièces textiles seront déclarées à 0,3 voire à 0,5 centime d'euro la pièce, soit un budget prévisionnel de plus de 7 millions d'euros par an qui seront reversés aux collectivités locales pour les aider à éliminer ces déchets d'un genre particulier puisqu'il n'en sont pas... », affirme le représentant de la Coberec, confédération belge de la récupération. Cette société anonyme simplifiée sera agréée pour 6 ans, et utilisera des sommes importantes pour promouvoir le tri des textiles et autres chaussures.



↳ C'est le trieur (classeur) et non le collecteur qui recevra 70 euros la tonne pour le tri provenant de la collecte en France.

> Les trieurs étrangers pourraient également en bénéficier, à partir du moment où le trieur est agréé par l'organisme et qu'il peut prouver la valorisation des textiles français à hauteur de 70% (réutilisation en tant que vêtement ou en qualité de matières premières) ; l'utilisation des textiles comme combustible est exclue du champ d'application du projet de texte.

Cette nouvelle intervention des pouvoirs publics aurait pour but de compenser la piètre qualité de très nombreux vêtements, difficile à recycler sous forme de fripe, mais aussi le turnover rapide des vêtements féminins...

> 50 euros supplémentaires par tonne seraient par ailleurs affectés au développement local des collectes : ils seront versés pendant un an au trieur pour le tonnage supplémentaire qu'il aura trié par rapport à l'année précédente. Et ce, à une condition : pour chaque tranche de 150 tonnes supplémentaires qui sont triées, un travailleur doit être engagé, et au moins 15% de tous les travailleurs supplémentaires doivent être issus des groupes à risque. Si cette dernière condition n'est pas respectée, seule une partie proportionnelle de ces 50 euros par tonne sera versée...

↳ Bref : tout cela n'est pas pour plaire à nos voisins qui jugent le système « incontrôlable »...

> Auront droit à la prime de 70 euros, ceux qui montrent qu'ils obtiennent 70% de valorisation :

► « Un trieur fait un tri brut éliminant les résidus et peut-être les chaussures... Il reste des vêtements triés et vendus en Afrique. Ceux-ci sont-ils directement vendables ou bien sont-ils encore à trier hors Europe ?

► Un trieur trie actuellement 10 000 tonnes : comment prouver que les 1 000 tonnes qui entrent en surplus ont ou non, passé la ligne de tri ? Nous estimons que, en tenant compte du principe de proximité, et des capacités de tri qui vont émerger en France, aucun kilo n'aura l'occasion d'être trié hors de France », fustigent les Belges...

► De plus, auront droit à la prime de 50 euros, ceux qui contribuent au développement de l'emploi social :

► « Est ce que votre éco-organisme a pu définir ce que l'on appelle « emploi social » dans les autres pays européens ?

Ce qu'un trieur fait en plus, l'autre le fait en moins, et l'année suivante ils peuvent ainsi échanger leurs rôles...

► Eco-TLC saura-t-il tenir compte des carrousels ? Et en ce qui concerne les sociétés mixtes..., comment définir qui travaille dans le tri du textile?...

► Comment votre système va-t-il se protéger des abus, voire des scandales ??? », s'interroge-t-on côté allemand...

↳ « L'objectif est de doubler la collecte et le tri des vêtements au meilleur coût, et ce, sans que les règles de concurrence entre économie solidaire et sociétés privées ne soient perturbées », répond Igor Bilimoff. « La responsabilité du producteur est une doctrine ; ce dernier aide les opérateurs qui travaillent le vêtement en fin de vie, pour soutenir non seulement une activité mais également des emplois »...



Bref : si les échanges ont permis de déterminer les nombreuses interrogations et angoisses des professionnels européens membres du BIR, personne n'en est sorti satisfait pour autant : le modèle français de l'éco-organisme à tout va, ne plaît pas. Une chose est sûre : juste après cette assemblée, d'aucuns se sont dits peu convaincus par les explications françaises et craignent des distorsions graves de concurrence.

Pour autant, la discussion a eu le mérite d'avoir lieu...

Mais qui sait ? Peut être la réponse à toutes ces problématiques viendra-t-elle du côté de la Hollande : les Néerlandais testent en effet, un projet original considérant qu'il est important que les matières premières soient estimées à leur valeur. Dans ce contexte, l'idée est de recycler des vêtements en d'autres vêtements. Le Jeans sert d'expérimentation : « si le consommateur achète ces jeans en jeans recyclés, la boucle sera bouclée et la partie gagnée »...

Ce rédactionnel provient du site www.dechetcom.com - contact@dechetcom.com